

Aucune femme ne devrait mourir en donnant la vie

DEUXIÈME FICHE de DONNÉES

LES CONTRACEPTIFS SAUVENT DES VIES

Répondre aux besoins en matière de planification familiale

AU NIVEAU MONDIAL, 200 MILLIONS DE FEMMES signalent qu'elles veulent différer ou éviter une grossesse, mais n'usent pas de moyens de contraception efficaces – parce qu'elles n'y ont pas accès et qu'elles en craignent les effets secondaires, ou parce que leur mari et leur famille y font objection. Cette situation se traduit par des milliers de grossesses non désirées, ainsi que par la morbidité et la mortalité maternelles.

Les chercheurs estiment que les vies de 150 000 femmes pourraient être sauvées chaque année avec un accès suffisant à la planification familiale. En outre, en portant à 24 mois au moins l'intervalle entre deux naissances consécutives, le décès d'un million, sinon plus, d'enfants de moins de cinq ans pourrait être évité. L'accès à la planification familiale renforce le pouvoir des femmes et réduit la pauvreté.

Il est nécessaire de développer les services de planification familiale parce que la demande augmentera d'environ 40 % durant les 15 prochaines années. Bien qu'elle constitue un solide investissement économique, la planification familiale a malheureusement perdu du terrain sur l'agenda mondial, que ce soit comme stratégie internationale de développement ou comme priorité. Le financement diminue, et l'écart entre les besoins et les ressources disponibles augmente.

Si elle entend atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale devra replacer la planification familiale au sommet de l'agenda pour le développement – et cela exige un engagement tant politique que financier.

LA SITUATION ACTUELLE

- Environ 200 millions de femmes dans le monde entier souhaitent différer ou éviter une nouvelle grossesse, mais ne recourent pas à la planification familiale.
- Les chercheurs estiment que la demande de contraception augmentera de 40 % dans les 15 prochaines années.
- Au niveau mondial, le recours aux méthodes de contraception modernes, dont la contraception chirurgicale volontaire, est passé de 10 % à 65 % au cours des 45 dernières années.
- Dans 26 des 32 pays dont le taux annuel de croissance démographique est supérieur à 2 %, seulement 17 % en moyenne des femmes mariées âgées de 15 à 49 ans – ou leurs partenaires – font usage de contraceptifs.
- Dans la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique latine, les programmes nationaux de planification familiale ont stabilisé la croissance démographique. Malgré cela, les besoins des segments les plus pauvres de la population n'ont été que partiellement satisfaits.
- Dans neuf pays d'Afrique subsaharienne, plus de 30 % des femmes mariées n'ont pas accès aux contraceptifs. Dans 15 autres, de 20 à 30 % des femmes mariées ont un besoin non satisfait de contraceptifs.
- En Afrique, moins de 20 % de tous les jeunes sexuellement actifs recourent à la contraception. Une information insuffisante, la crainte de la désapprobation sociale, les effets secondaires, les soucis d'ordre sanitaire et, souvent, des opinions erronées concernant l'opposition du partenaire constituent autant d'obstacles clefs.
- Dans 56 pays en développement, les femmes les plus pauvres ont en moyenne six accouchements, contre 3,2 pour le quintile le plus riche.
- Le taux du besoin de contraception non satisfait est plus élevé pour les couples pauvres que pour les couples aisés.
- Chaque année, 50 millions de femmes, sur les 190 millions qui deviennent enceintes, recourent à l'avortement – souvent dans des conditions dangereuses et sans hygiène.
- En 2000, environ 19 millions d'avortements ont été pratiqués dans des conditions dangereuses dans les pays en développement.
- Chaque année, environ 68 000 femmes meurent du fait d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses et des millions d'autres souffrent de complications en résultant.
- Environ 90 % des décès et invalidités consécutifs à l'avortement dans le monde entier pourraient être évités si les femmes qui le souhaitent avaient accès à une contraception efficace.

LES BÉNÉFICES D'UNE INTERVENTION

- Environ un tiers des 536 000 décès maternels survenus chaque année pourraient être évités si les femmes avaient accès à des méthodes fiables de planification familiale.
- La contraception moderne prévient chaque année 2,7 millions de décès infantiles dans le monde en développement.
- Avec des enfants moins nombreux et en meilleure santé, les familles pauvres peuvent réduire leur fardeau économique et être en mesure d'investir davantage dans les soins et les études de chaque enfant, ce qui aide à briser le cycle de la pauvreté.
- Depuis les années 60, la planification familiale a réduit la fécondité dans les pays en développement d'une moyenne de six naissances par femme à trois seulement.
- Quand les taux de fécondité baissent, les femmes entrent en plus grand nombre dans la main-d'œuvre active.

- En répondant aux besoins non satisfaits de planification familiale, on pourrait réduire la fécondité de 35 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, de 20 % dans les États arabes, dans l'Afrique orientale et australe, et de 15 % en Asie et dans l'Afrique de l'Ouest.
- Dans la plupart des pays africains, la fécondité élevée et la croissance démographique galopante représentent une plus grande menace que le VIH à la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté.
- La contraception contribue à assurer le droit fondamental des familles et des individus de choisir le nombre de leurs enfants et le moment de leur naissance.
- L'accès universel à l'enseignement primaire et l'élimination de l'écart entre les sexes en matière d'éducation ont une meilleure chance de se concrétiser là où la fécondité est plus faible, la croissance démographique plus lente et l'âge de la première grossesse plus tardif.
- Investir dans la planification familiale permet d'accélérer la croissance économique des pays en réduisant la fécondité et en modifiant la structure des groupes d'âge et le ratio des personnes à charge dans une population donnée.
- Selon les services sociaux offerts, chaque dollar dépensé en planification familiale peut permettre au gouvernement d'épargner jusqu'à 31 dollars des États-Unis en dépenses de santé, d'éducation, de logement, d'eau, d'évacuation des eaux usées et d'autres services publics.
- Le ralentissement de la croissance démographique réduit la ponction opérée sur des ressources naturelles limitées, notamment l'eau potable et les terres arables.

QUE FAUT-IL FAIRE?

La planification familiale et l'accès aux contraceptifs sont essentiels pour prévenir les décès maternels et pour garantir à tous la santé reproductive. Malheureusement, la planification familiale a perdu du terrain sur la liste des priorités internationales de développement et les besoins non satisfaits, l'insuffisance des fournitures et l'accroissement de la demande posent de sévères difficultés au développement en de nombreux pays.

Dans la plupart des pays pauvres, les gouvernements ont adopté des politiques de population et de planification familiale appropriées, mais beaucoup ne les appliquent pas faute de fonds et/ou de volonté politique.

Un engagement politique et financier de haut niveau à promouvoir la planification familiale aux niveaux mondial, régional, national et local s'impose d'urgence. Les ONG et la société civile ont ici un rôle crucial à jouer.

L'UNFPA croit que les mesures suivantes aideront à concrétiser cet engagement :

- Une large coalition de groupes influents.
- Un financement adéquat.
- L'accès universel à la contraception et l'information sur la contraception, aussi bien que la délivrance de conseils sur la sexualité, la santé et les droits en matière de reproduction, pour les hommes comme pour les femmes.
- Des campagnes médiatiques faisant accepter l'idée de familles moins nombreuses en centrant l'attention sur leurs avantages.
- Un large éventail de méthodes de contraception sans danger et efficaces, à rendre disponibles dans les centres de santé ainsi qu'au moyen de ventes subventionnées et à l'aide d'agents externes.
- Un débat aux échelons national et local concernant les droits des hommes et des femmes sur divers plans : contrôle de leur corps, santé, éducation et accès aux ressources.

QUE FAIT L'UNFPA?

L'UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la population, s'efforce d'assurer l'accès universel à la santé reproductive, y compris la planification familiale et la santé sexuelle pour tous. Les activités de plaidoyer et l'accès à la planification familiale sont essentiels à cet égard.

Fournir les quantités voulues des produits voulus dans les conditions voulues, à l'endroit voulu, au moment voulu et au prix voulu, suppose une logistique complexe qui fait intervenir de nombreux acteurs, notamment les secteurs public et privé. L'UNFPA agit de concert avec les gouvernements, la société civile et les institutions sœurs du système des Nations Unies, et il assume un rôle de pointe s'agissant de fournir les produits de santé reproductive et d'en coordonner la distribution, de prévoir les besoins, de mobiliser un soutien et d'édifier une capacité logistique au niveau national.

L'UNFPA plaide pour le droit de tous à la planification familiale et fournit des contraceptifs aux antennes sanitaires et aux hôpitaux qui approvisionnent des millions d'hommes et de femmes dans le monde entier. En l'espace d'une année seulement, l'UNFPA a aidé à acquérir et distribuer des préservatifs pour un montant total de plus de 27,4 millions de dollars des États-Unis.

LIENS

L'UNFPA : Donner la vie sans mourir :

<http://www.unfpa.org/safemotherhood>

La planification familiale : pour que chaque grossesse soit désirée

<http://www.unfpa.org/rh/planning.htm>

Pourquoi la planification familiale?

L'objectif des programmes de planification familiale doit être de permettre aux couples et aux individus de décider librement et de manière responsable du nombre de leurs enfants, du moment et de l'espacement de leur naissance, et d'avoir l'information et les moyens pour ce faire, ainsi que de garantir des choix informés et de mettre à la disposition de tous un large éventail de méthodes sans danger et efficaces (CIPD, par. 7.12).

